



HAL
open science

Propriétés sémantiques et combinatoires des quasi-prédicats sémantiques

Alain Polguère

► **To cite this version:**

Alain Polguère. Propriétés sémantiques et combinatoires des quasi-prédicats sémantiques. *Scolia* [sciences cognitives, linguistique et intelligence artificielle / revue de linguistique], 2012, 26, pp.131-152. hal-00703878

HAL Id: hal-00703878

<https://hal.science/hal-00703878>

Submitted on 4 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Propriétés sémantiques et combinatoires des quasi-prédicats sémantiques

Alain Polguère

Nancy-Université & ATILF CNRS

alain.polguere@atilf.fr

1. Introduction

Cet article traite d'une classe de noms bien particuliers : les quasi-prédicats sémantiques, du type [*X est un*] *idiot*, [*X est l'*] *époux* [*de Y*], [*X est le*] *médecin* [*de Y*], *jambe* [*de X*], *marteau* [*utilisé par X pour frapper Y*], *frontière* [*entre X et Y*]... Cette classe regroupe des noms aux dénotations variées, mais qui ont tous en commun une caractéristique sémantique fondamentale qui résulte 1) de leur prédicativité et 2) de leur dénotation de type entité (plutôt que fait). Notre approche lexicologique – la Lexicologie Explicative et Combinatoire (Mel'čuk et coll., 1995) – est simultanément théorique et descriptive. Elle vise donc la construction de modèles lexicaux et c'est pourquoi nous nous intéressons tout particulièrement ici aux problèmes posés par la description lexicographique des quasi-prédicats.

Nous précédonc en trois étapes. La section 2 offre une première approximation de la notion de prédicativité, qui est au cœur de notre propos. Nous examinons ensuite, section 3, une classification sémantique des lexies reprise de Mel'čuk et Polguère (2008), classification qui permet de caractériser les quasi-prédicats comme sous-classe sémantique majeure du vocabulaire de toute langue. La classification proposée permet aussi de revenir sur le contenu de la section 2 et de construire une définition relativement simple de la prédicativité. Finalement, dans la section 4, nous abordons le problème de la description lexicographique des quasi-prédicats, en nous intéressant tout particulièrement à leur définition lexicographique et à la modélisation de leur combinatoire lexicale.

2. Du prédicat sémantique à la prédicativité

Les approches contemporaines en sémantique lexicale ont recours, dans leur grande majorité, à la notion de *prédicat sémantique*¹. Cette dernière est cependant multiforme selon que, notamment, on se situe dans le cadre d'une sémantique qui porte sur la mise en relation des sens linguistiques avec les états du monde qui leur correspondent – une sémantique qui regarde vers le bas – ou d'une sémantique qui s'intéresse à la mise en relation des sens avec les énoncés les exprimant – une sémantique qui regarde vers le haut. Bien qu'il existe plusieurs élaborations possibles de la notion de prédicat sémantique, toutes présentent une forme d'analogie avec celle de prédicat logique, puisqu'un prédicat sémantique est un sens qui « s'applique à quelque chose »². Cela nous permet de nous appuyer provisoirement sur une compréhension intuitive de ce que peut être un prédicat sémantique.

Nous définirons avec précision plus bas (section 3.3) la notion de prédicat sémantique. La caractérisation approximative que nous venons d'en faire nous permet de proposer une définition provisoire d'une notion centrale dans le présent exposé, celle de *prédicativité* : il s'agit approximativement de la propriété d'un sémantème donné d'être un prédicat sémantique ou de ressembler à un prédicat sémantique. Par métonymie, on parlera aussi de la prédicativité d'une *lexie* (= unité lexicale), dont le sémantème correspondant est prédictif.

La nature prédictive des lexies verbales est bien reconnue en linguistique moderne, mais celle-ci

1 Les notions importantes sont signalées par une police sans empattement en italique.

2 Un prédicat logique est, très approximativement, une entité qui, lorsqu'elle est appliquée à une ou plusieurs autres, retourne une expression logique (c'est-à-dire, dont le sens est Vrai ou Faux). Il existe de multiples théorisations du prédicat, même dans le domaine de la logique. On pourra notamment se référer à Grize (1967 : 148), pour une élaboration de la notion de prédicat logique relativement à celle de classe : « [un prédicat est] *cela même en vertu de quoi les objets sont réunis en classes* ». Dans tous les cas, un prédicat logique est une entité logique dont la nature est de s'appliquer à d'autres.

postule de même que de très nombreuses lexies nominales, dans toute langue, sont elles aussi prédicatives (Herbst, 1988 ; Alexiadou et Grimshaw, 2008 ; Gross, 2008 : 133–154 ; etc.). Ainsi, la lexie en gras dans la phrase (1a) ci-dessous sera généralement considérée comme prédicative, contrairement à celle en gras dans (1b).

1) a. *Il convient de prendre une **décision** sur l'emploi du temps de la journée.*

b. *Le **hérisson** dresse ses piquants lorsqu'il se sent menacé.*

Le caractère prédicatif vs non prédicatif d'une lexie donnée, quelle que soit sa partie du discours, intéresse aussi bien la sémantique référentielle que la sémantique définitionnelle puisque, dans un cas, il a une incidence directe sur la façon dont doivent être interprétés les énoncés dans lesquels la lexie en question est employée et, dans l'autre cas, il conditionne directement la *combinatoire lexicale et syntaxique* de la lexie. Il s'agit donc d'une propriété sémantique fondamentale. Nous sommes en fait absolument convaincu qu'un enseignement rationnel de la langue et de son fonctionnement, tel qu'il devrait se pratiquer dès les premières années de scolarisation, doit la prendre comme point de départ. La prédicativité n'est pas une notion difficile à comprendre, au moins de façon intuitive et approximative (Tremblay, 2003, 2009). Elle n'est, notamment, pas plus « difficile » que les notions complexes de partie du discours ou de fonction syntaxique, enseignées en France dès la deuxième année du primaire (B. O., 2008).

La prédicativité est une propriété intrinsèque d'une lexie, propriété qui concerne la structure de son signifié. On doit donc toujours s'assurer, lorsque l'on parle de prédicativité, que l'on considère une lexie donnée, possédant un sens spécifique, et non un vocable polysémique, qui n'est qu'un regroupement de lexies (de copolysèmes) et n'a pas de signifié propre. On ne se demandera ainsi pas si ÉPONGE est prédicatif, mais si, par exemple, ÉPONGE ¹A.1 [*des bancs d'éponges et de corail*] l'est. Dans ce cas, la réponse est négative, mais rien ne garantit qu'il en aille de même pour les autres acceptations du vocable ÉPONGE. Nous verrons d'ailleurs plus bas (section 3.4) que ce n'est justement pas le cas.

REMARQUE IMPORTANTE Afin de procéder avec rigueur et pour insister sur le fait que la prédicativité concerne des lexies, et non des vocables, nous prenons soin de systématiquement identifier les sens lexicaux que nous analysons au moyen 1) d'un numéro d'acceptation emprunté au *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi)³ et 2) d'un très court exemple illustrant l'acceptation en question.

Bien qu'ancrée dans le signifié, la prédicativité relève, dans les faits, de l'interface sémantique-syntaxe. Dire qu'une lexie est prédicative, c'est dire que son signifié possède certaines propriétés qui trouvent leur manifestation dans la combinatoire lexicale et grammaticale de la lexie – le cas le plus connu de cela étant, bien entendu, les structures de complémentation régies par un verbe, vues comme manifestations de sa valence sémantique. Notons que la prédicativité doit être considérée avant tout pour les lexies véhiculant des signifiés lexicaux. La question de la prédicativité de l'auxiliaire AVOIR ¹III.B.1 [*Elle a fini son déjeuner.*], qui participe à l'expression d'un grammème, ne sera donc pas examinée ici, même s'il s'agit d'un problème théorique intéressant.

Ce qui est le plus frappant dans la notion de prédicativité, du moins telle que nous la concevons ici, c'est son caractère graduel : certaines lexies ont un caractère prédicatif plus marqué que d'autres. Nous postulerons ainsi, sans en faire encore la démonstration ou sans en offrir une explication plus détaillée, que sont énumérées ci-dessous des lexies selon un ordre décroissant de prédicativité :

1. FRAPPER ¹A.1a [*frapper* avec un marteau]
2. QUESTION ¹I [*poser une question vicieuse*]
3. CENTRE ¹B [*au centre de la cible*]
4. ÉLEVEUR ¹B.1 [*un éleveur de bétail*]

3 <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Si la prédicativité est un phénomène graduel, il n'en est pas moins un phénomène discret. Il existe une ligne rouge au-delà de laquelle on doit considérer que l'on a affaire à des lexies non prédicatives, comme dans le cas de ÉPONGE 'A.1, mentionné plus haut.

Nous allons maintenant donner plus de consistance à ces remarques générales sur la prédicativité à travers la présentation d'un système de classification sémantique des sens lexicaux. Cela nous permettra de circonscrire avec précision la classe très particulière des quasi-prédicats sémantiques.

3. Classification des sens lexicaux fondée sur la prédicativité

En nous appuyant sur Mel'čuk et Polguère (2008), nous identifions ci-dessous quatre classes majeures de sens lexicaux, ou sémantèmes : les prédicats sémantiques, les noms sémantiques, les quasi-prédicats sémantiques et les prédicats non actanciels. Cette classification repose sur deux axes de caractérisation des sémantèmes :

1. être un sens liant vs non liant ;
2. dénoter un fait vs une entité.

Nous allons tout d'abord présenter les deux axes en question (3.1, 3.2) ; nous définirons ensuite chacune des quatre classes de lexies qu'ils permettent d'identifier (3.3, 3.4, 3.5, 3.6). Tout cela sera fait de façon relativement superficielle, puisque les notions dont il est question sont déjà présentées en détail dans l'article précité. Nous essayons cependant d'offrir une perspective complétant celle du texte auquel nous nous référons.

3.1. Être un sens liant vs non liant

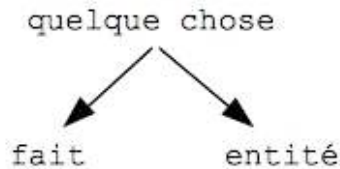
La notion de *sens liant* a été proposée par Polguère (1992)⁴, dans le contexte de la caractérisation formelle des réseaux sémantiques Sens-Texte, afin de particulariser les sémantèmes qui, dans un graphe sémantique, ont la capacité de gouverner d'autres sémantèmes. En arrière-plan de cette notion est l'observation que tous les sens liants ne sont pas ce que l'on appelle généralement des prédicats sémantiques et que, donc, une classe plus large que celle des prédicats doit être identifiée pour regrouper tous ces sémantèmes qui « fonctionnent comme des prédicats » dans une structure sémantique d'énoncé. À l'origine, il s'agissait principalement de regrouper, avec les prédicats type, les sémantèmes à valeur logique (ou paralogique) que sont les opérateurs – par exemple, 'et I.A.1.a' [*bête et méchant*] – et les quantificateurs – par exemple, 'tout I.B.2.a' [*tout individu*]. Cependant, la notion de sens liant s'avère bien plus productive qu'originellement perçue puisqu'elle permet d'identifier avec précision la classe très particulière des quasi-prédicats sémantiques, qui est au centre du présent article et qui est définie plus bas, en 3.5.

Dire, comme ci-dessus, qu'un sens liant est un sémantème qui a la capacité de gouverner d'autres sémantèmes dans une structure sémantique revient à dire qu'il s'agit d'un sémantème qui contrôle des *positions actanciennes* (angl. *actant slots*). Nous nous référons ici à la théorie des actants proposée dans Mel'čuk (2004a, 2004b) et, plus précisément, à l'élaboration de la notion d'*actant sémantique* – conjointement à celles d'actant syntaxique profond et d'actant syntaxique de surface – qui y est proposée. Selon cette approche, une position actancielle contrôlée par un sémantème 'S' est, dans une structure sémantique, une position destinée à être occupée par un autre sémantème :

- qui, d'une part, dénote un participant de la situation dénotée par 'S' ;
- qui, d'autre part, s'exprime de façon privilégiée auprès de l'expression lexicale de 'S' dans la phrase.

La position actancielle est donc à la fois motivée « par le bas » – expression d'un participant de la

4 On pourra consulter Polguère (1997) pour une version mise à jour, en anglais, de cet article. Le terme anglais employé pour *sens liant* est [*meaning that is a linkage*].



situation dénotée – et « par le haut » – *exprimabilité* privilégiée dans la structure syntaxique de la phrase auprès de la lexie qui la contrôle au niveau sémantique.

L'exprimabilité se manifeste bien entendu dans la valence active de la lexie, à travers des structures syntaxiques régies, comme en (2a-b), où les segments en gras correspondent à l'expression du premier actant du lexème DÉCISION I.A, qui a pour structure actancielle 'décision I.A par X de faire Y'.

2) a. *la décision de la mère*_[X]

b. *la décision maternelle*_[X]

L'exprimabilité se manifeste cependant aussi dans des expressions phraséologiques de type *collocations* – au sens de Hausmann (1979) –, dont la lexie sémantiquement liante est la base et le collocatif est, par exemple, un verbe support, un verbe de réalisation, etc. permettant de connecter syntaxiquement l'expression d'un actant auprès de la lexie qui le gouverne dans la structure sémantique.

3) a. *La mère*_[X] a pris une décision.

b. *La mère*_[X] s'en tient à sa décision.

Les deux propriétés antinomiques « être un sens liant » vs « être un sens non liant » permettent de séparer en deux groupes distincts tous les sémantèmes d'une langue. Bien entendu, il s'agit de propriétés qui reposent entièrement sur les notions de position actancielle et d'actant ; pour qu'elles soient opératoires à fin de classification, il faut donc que l'on dispose d'une théorisation extrêmement solide de ces deux dernières notions, théorisation qui permette, notamment, d'établir avec rigueur un diagnostic sur la nature liante vs non liante de tout sémantème dans le cadre de son étude lexicologique. Nous sommes personnellement convaincu que la théorie des actants proposée par Mel'čuk (2004a, 2004b) représente une avancée radicale dans ce domaine et nous ne pouvons, faute de place, qu'encourager le lecteur à s'y reporter.

Résumons ce qui vient d'être dit. Nous considérerons dorénavant que tout sémantème 'S' pourra être caractérisé comme étant soit liant, soit non liant. Cette propriété de liage s'appuie sur la capacité vs l'incapacité de 'S' de contrôler une position actancielle, c'est-à-dire une position destinée à être occupée par un sémantème qui 1) dénote un participant de la situation dénotée par 'S' et 2) s'exprime de façon privilégiée auprès de l'expression lexicale de 'S' dans la phrase (structures syntaxiques régies, collocations contrôlées par la lexie liante, etc.).

3.2. Fait vs entité

En nous appuyant sur le système d'étiquetage sémantique des lexies présenté dans Polguère (2003 ; 2011), nous postulons que toute lexie nominale sémantiquement pleine peut, quel que soit son sens, être paraphrasée de façon minimale par *quelque chose* [qui/que...]. Le sémantème 'quelque chose' est donc le sémantème le plus vague du français. Immédiatement en dessous de ce sémantème se trouve, dans la hiérarchie hyper-/hyponymique des noms, les deux sémantèmes 'fait' et 'entité'⁵. Cela revient à dire que la hiérarchie des étiquettes sémantiques nominales du français est dominée par le sous-arbre suivant :

Nous pouvons ainsi envisager une autre bipartition des sémantèmes que celle proposée dans la

5 La description proposée pour les vocables QUELQUE CHOSE, FAIT et ENTITÉ dans le TLFi ne nous permet pas de donner des numéros d'acception identifiant clairement les lexies auxquelles nous faisons référence.

section précédente (sens liants vs non liants) : la classe des sémantèmes dénotant des *faits* et celle des sémantèmes dénotant des *entités*. Il n'est vraisemblablement pas possible de définir avec précision ce qui distingue un fait d'une entité, la compréhension intuitive de ce que recouvrent ces deux notions devant être acceptée comme un postulat. On peut cependant caractériser approximativement ce qu'est un fait en ayant recours à un système de primitifs sémantiques tel que celui élaboré à partir des propositions de Wiezbicka (1980) dans le cadre du *Natural Semantic Metalanguage* (NSM). En utilisant les primitifs de la version du NSM présentée dans Goddard (2011 : 66), on pourrait ainsi dire qu'un fait est *something that may happen*, alors qu'une entité est *something that may be*.

Nous postulerons qu'un fait est quelque chose dont on peut dire qu'il peut avoir lieu, alors qu'une entité est quelque chose dont on peut dire qu'il peut exister.

Un fait peut être une action, une caractéristique, un état, un évènement, etc. Une entité peut être un être vivant, un objet, une entité sociale, une entité informationnelle, etc. Tout sémantème pourra être identifié comme dénotant soit l'un soit l'autre⁶.

Les deux classifications qui viennent d'être proposées fonctionnent de façon orthogonale et nous donnent quatre possibilités logiques :

1. sens liant qui dénote un fait ;
2. sens non liant qui dénote une entité ;
3. sens liant qui dénote une entité ;
4. sens non liant qui dénote un fait.

Nous allons examiner à tour de rôle chacun de ces cas de figure.

3.3. Sens liant qui dénote un fait = prédicat sémantique

Nous appellerons *prédicat sémantique* un sens liant qui dénote un fait. Être liant et dénoter un fait sont ainsi les deux conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un sémantème soit un prédicat sémantique et nous n'incluons ni plus ni moins que ces deux propriétés dans cette dernière notion.

Les prédicats sémantiques s'expriment par des lexies pouvant appartenir à toutes les parties du discours profondes (Mel'čuk, 2006) – Verbe, Nom, Adjectif, Adverbe ou Clausatif –, certaines parties du discours ne pouvant regrouper **que** des prédicats sémantiques : Verbe, Adjectif et Adverbe⁷.

On notera qu'une très grande proportion des lexies pleines du français courant sont sémantiquement des prédicats.

Même si cela pourra paraître surprenant, nous ne voyons rien d'essentiel à ajouter ici sur cette notion archidébattue de prédicat sémantique.

3.4. Sens non liant qui dénote une entité = nom sémantique

À l'autre extrémité du spectre sémantique, complètement opposés aux prédicats, se trouvent les *noms sémantiques*, c'est-à-dire les sémantèmes non liants qui dénotent une entité. Un nom sémantique appartient nécessairement à la partie du discours profonde des Noms.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue, il n'est pas si aisé de trouver des exemples de noms sémantiques dans la langue. En effet, on est tout d'abord nécessairement confiné aux lexies nominales. Il nous faut ensuite une lexie dénotant une entité, dont on peut démontrer qu'elle est non liante. Cela est bien entendu le cas de ÉPONGE 'A.1, que nous avons mentionné plus

6 L'un **et/ou** l'autre, dans des cas particuliers d'ambivalence sémantique (Miličević et Polguère, 2010).

7 Le cas des clausatifs – comme MERDE ! OU UN TIENS VAUT MIEUX QUE DEUX TU L'AURAS – est très particulier et nous préférons ne rien avancer ici à leur sujet.

haut (section 2) : une éponge (marine) est une entité physique et nous pensons que l'on serait bien en peine de démontrer que le sémantème 'éponge 'A.1' contrôle une position actancielle.

Attention, cependant ! Une lexie sémantiquement aussi proche de ÉPONGE 'A.1 que son copolysème ÉPONGE 'B.1 [*nettoyer la table avec une éponge*] n'est pas, quant à elle, un nom sémantique, contrairement aux apparences. En effet, s'il s'agit bien d'une lexie dénotant une entité, elle est sémantiquement liante, puisqu'elle possède la structure actancielle 'éponge 'B.1 utilisée par X sur Y'. Sa nature liante est clairement démontrée par les collocations ci-dessous, fondées sur des verbes dits de réalisation :

4) a. *X passe*[= Real₁] une éponge sur Y.

b. *X imbibe*[= Prepar₁Fact₀] une éponge.

Nous avons indiqué entre crochets auprès de chacun des collocatifs verbaux mentionnés en (4) la *fonction lexicale standard* correspondante (Mel'čuk, 1996). Cela permet de bien mettre en évidence le caractère normé de la structure phraséologique en question, dont une des finalités est justement l'expression d'un actant sémantique de la lexie sémantiquement liante ÉPONGE 'B.1 auprès de celle-ci dans la structure syntaxique de la phrase.

Nous sommes, avec un cas comme celui de ÉPONGE 'B.1, confronté à la troisième classe de sémantèmes, celle qui est au cœur de notre propos dans le présent article et que nous allons maintenant examiner.

3.5. Sens liant qui dénote une entité = quasi-prédicat sémantique

Comme nous le verrons dans la section 4, les sens liants qui dénotent des entités ont beaucoup en commun avec les prédicats sémantiques d'un point de vue lexicologique et lexicographique, d'où leur nom de *quasi-prédicats sémantiques*. Les quasi-prédicats s'expriment, comme les noms sémantiques, par des lexies nominales. Cependant, contrairement aux noms sémantiques, ils ne peuvent se décrire sans faire référence à un *prédicat inhérent*, enchâssé dans leur définition, au sein de laquelle il joue un rôle central. C'est ce prédicat inhérent qui conditionne en premier lieu la nature liante des quasi-prédicats.

Une très grosse proportion des lexies nominales de chaque langue sont des quasi-prédicats sémantiques. Citons, pour illustrer cela, deux vastes familles sémantiques de lexies qui ne regroupent que des quasi-prédicats.

1. Toute lexie dénotant un artéfact, quel qu'il soit, doit se définir à partir d'un prédicat inhérent correspondant à l'utilisation de l'artéfact en question et tout nom d'artéfact contrôle nécessairement une position actancielle correspondant au premier actant (agent utilisateur) de ce prédicat inhérent. Un nom d'artéfact est donc nécessairement un quasi-prédicat sémantique.
2. Toute lexie dénotant une partie de quelque chose est sémantiquement structurée autour d'un prédicat inhérent du type 'être un composant de', qui conditionne un comportement de sens liant : un goulot, c'est nécessairement le goulot d'un contenant ; une tête, c'est nécessairement la tête de quelqu'un ; un manche, c'est nécessairement le manche d'un artéfact ; etc.

Il est possible d'identifier des pans entiers du vocabulaire nominal de toute langue qui tombent systématiquement dans l'escarcelle de la classe des quasi-prédicats. On comprend ainsi mieux l'importance de la notion de sens liant, en tant qu'elle permet de réunir prédicats et quasi-prédicats sur la base de leur combinatoire. Elle nous permet aussi de revenir sur notre définition provisoire de la prédictivité (cf. supra, section 2) et d'en proposer une nouvelle, plus satisfaisante selon nous.

Prédictivité de X : Propriété du sémantème X d'être un sens liant.

En insistant sur le caractère graduel de la quasi-prédictivité, Mel'čuk et Polguère (2008 : 109–112) propose une liste (très partielle) de 12 sous-classes de quasi-prédicats, décrites en référence au

prédicat inhérent, appelé **P**, et ordonnées par ordre de prédicativité décroissante. Nous reproduisons ci-dessous cette liste, en l'adaptant :

1. 'Individu que le locuteur évalue comme P' – IDIOT **I.B** [*Gustave_[x] est un idiot.*]
2. 'Individu qui possède la propriété P' – GAUCHER **A** [*Gustave_[x] est un gaucher.*]
3. 'Individu qui est dans la relation P avec un autre' – VOISIN **II.A.1** [*Gustave_[x] est le voisin de Lulu_[y].*]
4. 'Individu qui fait ou a fait une action P' – SAUVEUR **B** [*Gustave_[x] est notre_[y] sauveur.*]
5. 'Individu qui a une activité P' – MARCHEUR **I.A.2** [*Gustave_[x] est un marcheur fanatique.*]
6. 'Ensemble d'individus que réunit une activité commune P' – ÉQUIPAGE **B.1** [*Ces trois matelots_[x] font partie de l'équipage de l'Intrépide_[y].*]
7. 'Moyen de transport que quelqu'un fait fonctionner [= P₁] pour transporter [= P₂] quelque chose' – VÉLO **A.1** [*Gustave_[x] enfourche son vélo.*]
8. 'Instrument utilisé par quelqu'un pour faire P' – MARTEAU **I.A.1a** [*Gustave_[x] a enfoncé le clou_[y] d'un seul coup de marteau.*]
9. 'Établissement où quelqu'un s'occupe [= P] de quelqu'un d'autre' – CLINIQUE **II.A.2b** [*La jeune femme_[y] est finalement sortie de la clinique de soins_[z] postnataux.*]
10. 'Animal domestique qui appartient [= P] à quelqu'un' – CHAT **I.B** [*Son_[x] chat a encore tué un oiseau.*]
11. 'Entité qui est une partie [= P] d'une autre' – MIETTE **A** [*miette de pain_[x]*]
12. 'entité qui est la réunion, une quantité [= P] de quelque chose' – FOULE **2A** [*Une foule d'étudiants_[x] s'est amassée sur la place.*]

Cette énumération permet de comprendre que la classe des quasi-prédicats – sémantèmes prédicatifs dénotant des entités – ratisse très large. Lorsque, de plus, on prend conscience du fait que la modélisation lexicologique et lexicographique d'un quasi-prédicat se fait d'autant mieux que l'on en a explicitement identifié sa nature de sens liant (section 4), on comprend qu'il s'agit d'une notion de toute première importance. Mais laissons-la temporairement de côté, pour traiter de la dernière classe que nos deux axes de caractérisation des sémantèmes nous permettent de logiquement anticiper.

3.6. Sens non liant qui dénote un fait = prédicat non actanciel ?

La grille de classification des sémantèmes que nous appliquons permet logiquement de postuler une quatrième classe : celle regroupant des sens non liants, mais qui, contrairement aux noms sémantiques, dénotent des faits. Ces sémantèmes très particuliers sont décrits dans Mel'čuk et Polguère (2008 : 107) sous le nom de *prédicats non actanciels* et illustrés par les « verbes météorologiques », tels que PLEUVOIR **A.1a**, NEIGER **I.A**, etc. Il s'agit en effet de verbes impersonnels, donc à sujet vide, qui dénotent clairement un fait, quelque chose qui a lieu. Ces verbes sont considérés comme des cas particuliers de prédicats, car, bien qu'ils ne semblent pas contrôler de position actancielle, ils possèdent un *actant incorporé*, qui correspond à l'entité impliquée dans le fait météorologique dénoté : *il pleut = de la pluie tombe, il neige = de la neige tombe, il vente = de l'air se déplace*, etc.

Notons que l'existence de prédicats non actanciels véritables ne nous semble pas avérée et que, en tout cas, les verbes météorologiques impersonnels du français (de l'anglais, etc.) n'en sont pas pour nous une illustration. En effet, un verbe comme PLEUVOIR **A.1a**, outre son premier actant incorporé 'pluie **A.1b**', contrôle au moins une position actancielle véritable qui correspond à la dénotation du lieu où le phénomène se produit : 'il pleut **A.1a** sur Y'. Les faits linguistiques suivants viennent étayer cette affirmation.

- PLEUVOIR A.1a régit un complément dénotant Y, qui est introduit soit par la préposition *sur*, soit par un collocatif du type **Loc_{in}**⁸ de la lexie exprimant Y : *pleuvoir sur/à Paris, pleuvoir sur/dans la ville <en ville>*.
- Si l'on considère que Y est la position actancielle de second actant sémantique de PLEUVOIR A.1a (le premier actant étant l'actant incorporé), il existe un adjectif exprimant **A₂^{usual}**(*pleuvoir A.1a*) : PLUVIEUX A.2 [*une région pluvieuse*]⁹. Le fait que des liens paradigmatiques standards se trouvent instanciés pour un participant donné de la situation dénotée est aussi – comme les structures régies et les collocations de verbes supports, de verbes de réalisations, etc. contrôlées par le sémantème prédicatif – un indice de l'existence d'une position actancielle.
- La lexie PLUIE A.1b [*La pluie a duré deux heures.*], qui est le correspondant nominal (le **S₀**, en termes de fonctions lexicales) de PLEUVOIR A.1a, a nécessairement la même structure actancielle que ce verbe. Or, PLUIE A.1b possède un collocatif de type verbe support prenant l'actant Y comme sujet, c'est-à-dire, en termes de fonctions lexicales, un **Oper₂** : *Y a reçu [= Oper₂] beaucoup de pluie*.

Tout cela démontre de façon nette que PLEUVOIR A.1a contrôle bien une position actancielle et est donc, bien qu'il s'agisse d'un verbe impersonnel, un prédicat sémantique ordinaire. Cette observation vaut, nous semble-t-il, pour tous les verbes météorologiques du français, verbes que nous sommes donc porté à considérer comme des prédicats « pure laine ». Avant d'affirmer qu'un sémantème est un prédicat non actanciel, il convient de vérifier qu'il ne contrôle effectivement **aucune** position actancielle.

Ce que nous avons dit là ne concerne évidemment que le cas des prédicats météorologiques du français et d'autres langues proches. L'existence de prédicats non actanciels reste en théorie possible et l'on peut garder cette case vide dans notre classification, en attendant d'être en mesure d'illustrer cette quatrième classe de sémantèmes par des cas attestés. Revenons maintenant à notre sujet premier, les quasi-prédicats sémantiques, et plus particulièrement au problème de leur description lexicographique.

4. Description lexicographique des quasi-prédicats

Les quasi-prédicats sémantiques sont un peu comme des prédicats déguisés en noms sémantiques. Ils ressemblent superficiellement à des noms sémantiques, du fait qu'ils dénotent des entités, et sont très fréquemment assimilés à eux. Cependant, l'activité de description lexicographique systématique démontre que les quasi-prédicats doivent dans les faits être décrits comme le sont les prédicats nominaux. Cela est particulièrement manifeste pour ce qui est de la description 1) de leur signifié et 2) de leur combinatoire lexicale. Nous allons aborder successivement ces deux points.

4.1 Définition lexicographique

Les quasi-prédicats sont souvent mal définis, même par les meilleurs dictionnaires de langue, car précisément ceux-ci « n'osent pas », dans la plupart des cas, expliciter la nature prédicative des quasi-prédicats.

Prenons l'exemple de la définition de ALLUMETTE A [*Elle a frotté une allumette et mis le feu au tas de papiers.*]. La définition proposée par le *Petit Robert* (édition 2011) est la suivante¹⁰ :

« Brin de bois, de carton imprégné à une extrémité d'un produit susceptible de s'enflammer

8 **Loc_{in}** est une fonction lexicale standard syntagmatique (section 3.4 *supra*) telle que **Loc_{in}**(L) retourne les prépositions signifiant 'localisé dans [L]'. Par exemple : **Loc_{in}**(*ville A.1*) = *dans* [ART ~], *en* [~].

9 **A_i** est une fonction lexicale standard paradigmatique telle que **A_i**(L) retourne les adjectifs désignant le i^e actant de L ; l'exposant « usual », qui apparaît ci-dessus, indique le fait que *région pluvieuse* signifie 'région où il pleut habituellement / fréquemment' et non 'région où il est en train de pleuvoir'.

10 Rappelons que nous utilisons systématiquement la numérotation du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) pour identifier les lexies mentionnées dans cet article. La numérotation du *Petit Robert* pour l'acception du vocable ALLUMETTE examinée ici est **1**, marque d'usage **Mod.**

par friction. »

Le *Petit Robert* semble tout faire pour nous cacher le fait qu'une allumette est un artéfact que l'on utilise pour faire du feu. Tout du moins, il structure sa définition – en *genre prochain* et *différences spécifiques* – de façon telle que ALLUMETTE A semble appartenir au même paradigme que BRINDILLE A, BRANCHETTE... , plutôt qu'à celui de ALLUME-CIGARETTES, BRIQUET ³B...

De ce point de vue, la définition du TLFi est plus satisfaisante, même si elle présente le même défaut de structuration générale (genre prochain n'indiquant pas clairement la nature d'artéfact) :

« Fin fragment de bois (ou d'autre matière combustible) enduit à l'une de ses extrémités d'une composition chimique inflammable généralement par frottement, et servant à allumer. »

Comment doit être construite la définition lexicographique « idéale » d'un quasi-prédictat ? Examinons, pour tenter de répondre à cette question, une définition du TLFi qui, à bien égards, nous semble particulièrement bien faite : celle de LAISSE ¹A.1 [*Milou tirait sur sa laisse.*].

« Lien solide servant à maintenir un animal, notamment un chien, pour l'attacher quelque part ou pour le promener à ses côtés. »

Se trouvent en filigrane dans cette définition les principaux indices de la nature de quasi-prédictat de la lexie définie.

1. Identification de la nature d'artéfact dans le genre prochain de la définition : *lien solide* [*servant à...*]
2. Référence implicite à des positions actancielles :
 - *un animal* [= Y pour lequel est utilisé la laisse ¹A.1] ;
 - *à ses* [= X utilisateur de la laisse ¹A.1] *côtés*.
3. Identification du prédicat inhérent correspondant à l'utilisation type de l'artéfact¹¹ : *maintenir* [*un animal*].

La définition proposée par le TLFi pour LAISSE ¹A.1 prend en compte les aspects sémantiques fondamentaux qui font de cette lexie un quasi-prédictat, même si cela est fait de façon un peu désordonnée et non entièrement explicite.

Sans prétendre à la perfection, nous proposons de reformuler la définition de LAISSE ¹A.1 de la façon suivante, en considérant que ce quasi-prédictat contrôle trois et non deux positions actancielles :

laisse utilisée par l'individu X pour retenir l'animal Y par la partie de son corps Z :

Lien flexible¹²

- que l'individu X utilise pour maintenir l'animal Y, typiquement un chien, à ses côtés
- que X tient dans sa main
- qui est attaché à la partie du corps Z de Y, typiquement son cou.

La technique consistant à, notamment, expliciter la structure actancielle des quasi-prédictats et à mettre en évidence leur prédicat inhérent (prédictat dénotant l'utilisation type, dans le cas des noms d'artéfacts) permet de construire avec méthode des alternatives aux définitions fautives souvent proposées pour ces lexies. Citons un dernier exemple emprunté au TLFi, celui de la définition de CIGARETTE A :

« Petit cylindre de tabac finement haché entouré d'une feuille de papier très fin. »

Cette définition possède les mêmes défauts que celle proposée par le *Petit Robert* pour

¹¹ Voir *supra*, section 3.5.

¹² Il s'agit du même genre prochain que celui devant être utilisé dans la définition de LONGE ¹A [*mener un cheval à la longe*], par exemple.

ALLUMETTE A : d'une part, elle occulte complètement l'actant X utilisateur de l'artéfact qu'est une cigarette et, d'autre part, qu'elle passe sous silence le fait qu'une cigarette est quelque chose que l'on fume (prédicat inhérent). C'est au lecteur de la définition d'inférer à quoi sert une cigarette à partir de l'information qui lui est donnée qu'une cigarette contient du tabac !

On trouve ci-dessous une définition beaucoup plus satisfaisante de CIGARETTE A, construite selon les principes de la Lexicologie Explicative et Combinatoire et respectant les contraintes que nous avons présentées pour la bonne définition des quasi-prédicats¹³.

cigarette de l'individu X :

objet fabriqué pour être fumé

- que l'individu X fait se consumer par une de ses extrémités
- qu'il tient entre ses doigts ou entre ses lèvres quand il fume
- de forme allongée
- constitué d'un petit tube de papier très fin rempli de tabac haché.

Cette définition, comme celle que nous avons proposée plus haut pour LAISSE 'A.1, est bien entendu imparfaite. Elle est cependant beaucoup plus satisfaisante que la définition du TLFi dans son explicitation du sens de la lexie définie. De plus, les définitions que nous proposons pour les quasi-prédicats vont offrir un ancrage sémantique pour la description de la combinatoire lexicale de ces lexies. Cela fait l'objet de la prochaine section.

4.2 Combinatoire lexicale des quasi-prédicats

Dans le cadre de la Lexicologie Explicative et Combinatoire, on appelle *combinatoire lexicale* d'une lexie L les liens syntagmatiques (= de cooccurrence) privilégiés qu'entretient L avec d'autres lexies, liens qui ne sont pas entièrement déductibles du sens de L. Ainsi, la définition de LAISSE 'A.1 nous permet d'anticiper que le syntagme [X] *acheter une laisse* est sémantiquement « normal ». Cependant, rien ne nous permet de savoir, à partir du sens de cette lexie, que l'on dit [Y] *en laisse* plutôt [Y] *sur une laisse* (cf. angl. *on a leash*), que l'on dit [X] *mener / tenir Y en laisse* plutôt que [X] *retenir Y en laisse*, que l'on dit [Y] *tirer sur sa laisse* plutôt que [Y] *tendre sa laisse*, etc. Tous ces syntagmes correspondent à des collocations¹⁴ dont LAISSE 'A.1 est la base et, plus précisément, à des collocations permettant l'expression d'un ou plusieurs actants auprès de la lexie prédicative qui les contrôle.

Tout lexicographe expérimenté (ou tout enseignant de langues, notamment dans le domaine des langues secondes ou étrangères) va bien percevoir la nécessité de rendre compte de telles constructions. On peut ainsi se reporter à l'article du TLFi décrivant LAISSE 'A.1, qui énumère un nombre significatif de syntagmes phraséologiques que cette lexie contrôle :

« (...) *accrocher une laisse au collier; tenir; mener un chien en laisse; tirer sur sa laisse; promener (un animal) au bout d'une laisse.* »

De telles énumérations sont bien entendu utiles. Elles sont cependant insuffisantes du fait qu'elles ont un caractère désordonné et qu'elles n'explicitent pas le sens des collocations en question. La prise en compte de la nature de quasi-prédicat d'une lexie comme LAISSE 'A.1, qui passe par l'explicitation d'une structure actancielle, ainsi que le recours au système des fonctions lexicales syntagmatiques actanciennes vont permettre de systématiquement et explicitement rendre compte de la combinatoire lexicale de ce type de lexies. Ainsi, une collocation comme [Y] *en laisse*, mentionnée plus haut, peut être anticipée grâce au système des fonctions lexicales standards puisqu'elle correspond à la fonction lexicale syntagmatique standard **A₁Real₂**, [X] *tient Y en laisse* correspond à **Labreal₁₂**, etc.

¹³ Merci à Delphine Beauseroy pour une première version de cette définition, rédigée dans le cadre du projet lexicographique de construction du *Réseau Lexical du Français* (Lux-Pogodalla et Polguère, 2011).

¹⁴ Voir *supra*, section 3.1.

Pour rester dans le même champ sémantique des animaux, auquel appartient LAISSE 'A.1, on peut noter que toute lexie dénotant un animal domestique sera nécessairement un quasi-prédictat sémantique, car un animal domestique est par définition un animal qui appartient, qui cohabite, etc. avec X. On doit donc nécessairement anticiper, pour toute lexie L dénotant un animal domestique, la possibilité de collocations de type **Real₁** (verbes de réalisation) signifiant *grosso modo* '[X] faire une action typique avec L'. Par exemple, pour CHIEN 'I.B, [X] *sortir le chien* (cf. angl. *to walk the dog*), pour CHEVAL A, [X] *monter un cheval* (cf. angl. *to ride a horse*), etc. De ce point de vue, les noms d'animaux domestiques sont lexicalisés un peu comme les noms d'artéfacts, en tant que quasi-prédictats. Il existe même certains cas de *sous-acceptions* – angl. *sub-senses* (Cruse, 1995 ; Kleiber, 2002)¹⁵ – qui ajoutent à des lexies qui sont à la base des noms sémantiques une structure actancielle les métamorphosant en quasi-prédictats. On pourra se reporter ici à la description de la lexie ABEILLE A dans le *Lexique actif du français* (Mel'čuk et Polguère, 2007 : 89–90) : nom sémantique portant l'étiquette sémantique insecte volant, avec une sous-acception de type quasi-prédictat dont la forme propositionnelle est 'abeille élevée par X'. Cela permet d'introduire les liens paradigmatiques et syntagmatiques suivants :

« **Nom pour X** éleveur [d'~s] //apiculteur **Endroit où X élève les A.** ruche; rucher [X] **s'occuper des A.** [=f₃] élever [ART ~s | A. au pl] **Nom pour f₃** apiculture »¹⁶

Mentionnons, à ce propos, que la prise en compte de la structure actancielle des quasi-prédictats permet de traiter systématiquement, en plus de leur combinatoire lexicale, l'ensemble des liens paradigmatiques de *dérivation sémantique* qu'ils peuvent entretenir avec d'autres lexies – comme ci-dessus ABEILLE → APICULTEUR, RUCHE, RUCHER et APICULTURE.

5. Conclusions

Cet article, trop bref et elliptique pour être parfaitement honnête, avait un double but. Tout d'abord, il s'agissait de démontrer que la classe des quasi-prédictats représente une composante majeure du lexique nominal de toute langue et de mettre en évidence les propriétés de ces lexies, qui imposent qu'on les décrive comme on le ferait pour des prédicats nominaux véritables. Ensuite, nous avons cherché à montrer concrètement comment la prise en considération de la nature prédicative des quasi-prédictats permettait d'en effectuer une meilleure description lexicographique.

Il est essentiel de rappeler, pour finir, que les notions, méthodes descriptives et analyses que nous avons présentées reposent en grande partie sur la notion centrale de position actancielle et sur le système des fonctions lexicales standards, proposés tous deux dans le cadre de la théorie Sens-Texte. Ce sont ces outils théoriques et descriptifs qui permettent, selon nous, de clairement élucider la nature particulière des quasi-prédictats et qui donnent les clés de leur modélisation. Nous renvoyons donc le lecteur (qui sait, peut-être y en aura-t-il même plus d'un) dont nos propos auront excité la curiosité aux textes de référence que nous avons mentionnés tout au long de notre exposé.

Bibliographie

ALEXIADOU A., GRIMSHAW J. (2008), Verbs, nouns and affixation in F. Schäfer (éd.) *Incremental Specification in Context 01, Working Papers of the SFB 732*, Stuttgart, Universität Stuttgart, 1–16.

B. O. (2008), *Le B.O. : Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*, n° 3 hors série, Paris, Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹⁵ Le terme anglais *sub-sense* est fréquemment traduit en français par *micro-sens*. Nous préférons quant à nous *sous-acception*, car le sens en question n'a rien de nécessairement « micro- » et il s'agit bel et bien d'une sous-acception d'une acception donnée de vocable.

¹⁶ On pourra se reporter à la Première partie de Mel'čuk et Polguère (2007 : 11–79) pour une explicitation du contenu lexicographique de cet ouvrage et de son mode de présentation.

- CRUSE D. A. (1995), Polysemy and related phenomena from a cognitive linguistic viewpoint in P. Saint-Dizier et E. Viegas (éd.) *Computational Lexical Semantics*, Cambridge et al., Cambridge University Press, 33–49.
- GODDARD C. (2011), *Semantic Analysis. A Practical Introduction*, Oxford UK, Oxford University Press.
- GRIZE J.-B. (1967), Logique : Historique. Logique des classes et des propositions. Logique des prédicats. Logiques modales in Piaget J. (éd.), *Logique et connaissance scientifique*, collection « Encyclopédie de La Pléiade », Paris, Gallimard, 135–289.
- GROSS G. (2008), Les classes d'objets, *Lalies* 28, 111–165.
- HAUSMANN F. J. (1979), Un dictionnaire des collocations est-il possible ?, *Travaux de littérature et de linguistique de l'Université de Strasbourg XVII* : 1, 187–195.
- HERBST T. (1988), A Valency Model for Nouns in English, *Journal of Linguistics* 24 : 2, 265–301.
- KLEIBER G. (2002), Y a-t-il des micro-sens ? in D. Lagorgette et P. Larrivée (éds.) *Représentations du sens linguistique*, collection « Lincom Studies in Theoretical Linguistics », 22, Munich, Lincom Europa, 187–199.
- LUX-POGODALLA V., POLGUÈRE A. (2011), Construction of a French Lexical Network: Methodological Issues, *Proceedings of the International Workshop on Lexical Resources (WoLeR 2011)*, Ljubljana.
- MEL'ČUK I. (1996), Lexical Functions : A Tool for the Description of Lexical Relations in the Lexicon in L. Wanner (éd.), *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*, collection « Language Companion Series », 31, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 37–102.
- MEL'ČUK I. (2004a), Actants in semantics and syntax I : actants in semantics, *Linguistics* 42 : 1, 1–66.
- MEL'ČUK I. (2004b), Actants in semantics and syntax II : actants in syntax, *Linguistics* 42 : 2, 247–291.
- MEL'ČUK I. (2006), Parties du discours et locutions, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 101 : 1, 29–65.
- MEL'ČUK I., CLAS A., POLGUÈRE A. (1995), *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot.
- MEL'ČUK I., POLGUÈRE A. (2007), *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*, collection « Champs linguistiques », Bruxelles, De Boeck & Larcier.
- MEL'ČUK I., POLGUÈRE A. (2008), Prédicats et quasi-prédicats sémantiques dans une perspective lexicographique, *Revue de linguistique et de didactique des langues (Lidil)* 37, 99–114.
- MILIĆEVIĆ J., POLGUÈRE A. (2010), Ambivalence sémantique des noms de communication langagière du français in F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada et S. Prévost (éds.) *Actes de la section « Lexique et morphologie » du 2^e Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF'10)*, La Nouvelle-Orléans, Institut de Linguistique Française (ILF), 1029–1050.
- POLGUÈRE A. (1992), Remarques sur les réseaux sémantiques Sens-Texte in A. Clas (éd.), *Le mot, les mots, les bons mots*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 109–148.
- POLGUÈRE A. (1997), Meaning-Text Semantic Networks as a Formal Language in L. Wanner (éd.), *Recent Trends in Meaning-Text Theory*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1–24.
- POLGUÈRE A. (2003), Étiquetage sémantique des lexies dans la base de données DiCo, *Traitement Automatique des Langues (T.a.l.)* 44 : 2, 39–68.

POLGUÈRE A. (2011), Classification sémantique des lexies fondée sur le paraphrasage, *Cahiers de lexicologie* 98, 197–211.

TREMBLAY O. (2003), *Une approche structurée de l'enseignement/apprentissage du lexique en français langue maternelle basée sur la lexicologie explicative et combinatoire*. Mémoire de maîtrise, Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal.

TREMBLAY O. (2009), *Une ontologie des savoirs lexicologiques pour l'élaboration d'un module de cours en didactique du lexique*. Thèse de doctoral, Département de didactique, Université de Montréal.

WIERZBICKA A. (1980), *Lingua Mentalis. The Semantics of Natural Language*, Sydney, Academic Press.

Abstract

This paper deals with a special class of nouns: quasi-predicates, such as [*X is an*] *idiot*, [*X is Y's*] *spouse*, [*X is Y's*] *doctor*, [*X's*] *leg*, *hammer* [*used by X to hit Y*], *border* [*between X and Y*], ... This class groups together nouns with very different denotations but that share a fundamental semantic characteristic resulting 1) from their predicativity and 2) from their denotation of type 'entity' (rather than 'fact'). Our lexicological approach—Explanatory Combinatorial Lexicology—is both theoretical and descriptive in nature. It is thus geared to the construction of lexical models, and for this reason we will pay special attention to problems posed by the lexicographic description of semantic and combinatorial properties of quasi-predicates.

Keywords : semantic quasi-predicate, predicativity, noun, Explanatory Combinatorial Lexicology.

Résumé

Cet article traite d'une classe de noms bien particuliers : les quasi-prédicats sémantiques, du type [*X est un*] *idiot*, [*X est l'*] *époux* [*de Y*], [*X est le*] *médecin* [*de Y*], *jambe* [*de X*], *marteau* [*utilisé par X pour frapper sur Y*], *frontière* [*entre X et Y*]... Cette classe regroupe des noms aux dénnotations très différentes, mais qui ont tous en commun une propriété sémantique fondamentale qui résulte 1) de leur prédicativité et 2) de leur dénnotation de type entité (plutôt que fait). Notre approche lexicologique – la Lexicologie Explicative et Combinatoire – est simultanément théorique et descriptive. Elle vise donc comme la construction de modèles lexicaux et c'est pourquoi nous nous intéresserons tout particulièrement ici aux problèmes posés par la description lexicographique des propriétés sémantiques et de combinatoire des quasi-prédicats.

Mots-clés : quasi-prédicat sémantique, prédicativité, nom, Lexicologie Explicative et Combinatoire.